

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2021

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 288

présenté par

M. Peu, M. Dufrègne, M. Fabien Roussel, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Chassaing, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon,
M. Lecoq, M. Nilor, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | Autorisations d'engagement suppl. ouvertes | Autorisations d'engagement annulées | Crédits de paiement suppl. ouverts | Crédits de paiement annulés |
|--|---|---|---|-----------------------------------|
| Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aide à l'accès au logement | +50 000 000 | 0 | +50 000 000 0 | 0 |
| Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat | 0 | +50 000 000 | 0 | +50 000 000 0 |
| Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Politique de la ville | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Interventions territoriales de l'État | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAUX | +50 000 000 | +50 000 000 | +50 000 000 0 | +50 000 000 0 |
| SOLDE | 0 | | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à majorer les crédits alloués à l'action 1 du programme 109 dédié aux aides à l'accès au logement de 50 millions d'euros afin d'abonder plus fortement le fonds d'indemnisation des bailleurs en cas de refus d'accorder le concours de la force publique. Il s'agit là d'une des principales demandes des associations.

Il semblerait incohérent d'expulser des personnes qui sont actuellement en fin de procédure et n'ont aucune solution de relogement, alors que toutes les structures d'hébergement sont engorgées, et que la crise économique frappe déjà durement ces ménages.

En vue d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, les crédits de l'action 4 du programme 135 sont diminués d'autant. Cependant, il est souhaitable que dans l'optique de l'adoption de cet amendement, le Gouvernement lève le gage afin de ne pas pénaliser le programme 135.